

## **CHRONIQUE MUNICIPALE BEGLAISE LE GRIOT**

**@# N° 2**

**Oyé Oyé**

**Habitantes et habitants, citoyennes, citoyens bèglais**

Votre conseil municipal s'est tenu le 17 décembre à 18 h 30 sous la présidence de son maire Monsieur Clément Rossignol salle Jean Lurçat à BEGLES.

De nombreux points étaient à l'ordre du jour (23) (ci-joint en annexes)

### **Quelques éléments de contexte national et local**

La situation marquée par la maladie du COVID un gouvernement dans la tourmente et qui ne s'en sort pas, le retrait de l'article 24 de la loi sécurité globale, les manifestations contre cette loi les marches pour les libertés, l'affaire SARKOZY et les écoutes téléphoniques, les procès des attentats du bataclan et de CHARLIE. Le déconfinement et la mise en place du couvre feu dans le pays.

Au niveau local, l'actualité tourne autour des 100 jours de Pierre HURMIC, les discussions sur les régionales.

Les communes étant mises à contribution pour mettre en application les mesures gouvernementales

Il s'agit du quatrième conseil municipal de la nouvelle mandature et le dernier de l'année.

### **Des délibérations trop techniques Un conseil municipal trop consensuel et un faible niveau du débat**

Celui-ci a été introduit par le Maire qui a d'abord demandé l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Emmanuelle AJON et d'un citoyen bèglais Jean Claude Chenal président de l'UFAC

Le maire a fait le point sur la gestion locale du Covid, sur la mobilisation des agents la distribution de masques aux écoliers, le lancement du comité consultatif sanitaire bèglais constituer de personnalités scientifiques et autres et chargées de donner son avis sur la gestion locale de la crise.

A noter l'annonce de la publication d'un manifeste bèglais des libertés. Celle-ci met l'accent sur le respect des libertés, la fraternité et la tolérance, Begles connaît une tradition de tolérance, c'est une terre de solidarité. La meilleure réponse aux terroristes ce ne sont pas les lois martiales mais c'est plus sur la démocratie et la laïcité. Le maire appelle les bèglais à s'engager à défendre les principes fondateurs et demande aux bèglais de signer ce document qui sera prochainement mis à la disposition de tous en mairie

Ce texte n'a pas été soumis au vote de même que les décisions municipales prises par le Maire.

Alors que plusieurs conseils municipaux ont émis un vœu relatif à la loi sur la liberté globale, il aurait bien de demander dans le texte le retrait de cette loi.

Ce texte trop déclaratif n'est pas très engageant et peu mobilisateur.

Pour information, de nombreuses décisions sont soumises pour information au conseil sans vote.

### **Sur les votes**

Les votes ont été pour la plupart des votes à l'unanimité, deux ou trois votes contres du groupe de Bagatte.

### **Des votes favorables sur les délibérations techniques :**

Adhésion à la MEL, démoustication, adhésion au groupement d'intérêt public BORDEAUX Métropole médiation, augmentation de la participation employeur à la protection sociale "prévoyance", extension du régime indemnitaire du RIFSEEP, modification du tableau des emplois permanents de la ville, suppression d'emplois au tableau des emplois permanents, décision modificative du Budget n°2, reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulants

Des votes favorables également sur des délibérations portant sur la vie sociale et associative :

Le financement de la réalisation d'un city stade sur le stade DUHOURQUET, inscription de la ville à Objectif nage pour les enfants, versement des subventions aux associations et établissements publics béglaïes.

Sur le stade Duhourquet , il est projeté un city stade, si ce projet est fondamental pour assurer aux jeunes du quartier un espace d'expression et de jeu il conviendrait de se préoccuper des installations: la piste et la salle de Hand mériteraient d' être rénovées.

A propos de l'inscription à l'objectif Nage, il a été évoqué la question de l'ouverture de la piscine l'été.

On ne peut que saluer l'annonce du maire de l'ouvrir l'été la piscine municipale. Après une décennie de demande

Dans plusieurs de mes interventions sur la mandature précédente j'avais demandé son ouverture et considérais qu'il était inadmissible de la fermer alors que de nombreux béglaïes n'allaient pas à Begles Plage, ce qui constituait une rupture de légalité entre citoyens, la mairie avait toujours invoqué le fait que la piscine ne pouvait ouvrir car tout le personnel est transféré l'été à Begles plage, c'est une piscine d'hiver dicit Franck JOUANDET.

Sur le versement des subventions, le groupe espoir béglaïes a toutefois demandé les critères d'octroi des subventions et s'est posé la question pour certaines associations qui ne sont pas concernées par ce premier versement.

### **Des délibérations vertes :**

Adoption de la déclaration des droits de l'arbre et élaboration d'une charte béglaïe de l'arbre

Elle consacre l'adhésion à la déclaration du 5 avril 2019 adoptée à l'assemblée nationale lors d'un colloque, composée de 5 articles, elle vise à créer une protection légale des arbres.

Autorisation de réalisation et d'entretien sur le domaine public de plantations destinées au bâtiment CN du Parc Newton.

Selon ses auteurs, il ya un objectif de lutte contre l'artificialisation, est annoncé la création de micro forêts sur BEGLES.

Un point important a été l'annonce de la refonte de l'architecture des instances de démocratie représentative un aveu d'échec notamment en ce qui concerne l'assemblée citoyenne que pilotait dans l'ancienne mandature Christelle Delahais.

Si la démocratie participative marche dans de nombreuses villes françaises à BEGLES ce n'est pas le cas. A qui la faute?

La gouvernance communale se méfie de la concurrence et a peur de lâcher du pouvoir aux citoyens.

### **Qu'est ce qui ressort de ce conseil**

Un conseil qui a eu lieu sous le Covid à huit clos, certaines communes ont reportés leur tenue. Ces conseils Covidaires sont dangereux dans le sens où ils passent inaperçus, les questions traitées rapidement ne sont - elles pas escamotées?

C'est un conseil imprégné de l'orthodoxie écolo avec un brin d'économie sociale et solidaire. Comme les annonces sur :

- la réalisation et l'entretien sur le domaine public de plantations destinées au bâtiment CN du PARC NEWTON

- la charte béglaise de l'arbre qui n'est qu'au stade d'annonce.

-la plantation de micro Forêts pour suivre la mode démarrée depuis quelques années (2018) et impulsée par un botaniste Xavier DOMMANGE qui en France s'est inspiré de la méthode du botaniste AKIRA MIYAWAKI

-le recensement des arbres remarquables dans la ville ce qui est un sage décision alors qu'on en a détruit beaucoup dont les peupliers du stade Moga.

Un conseil monotone, marqué par peu de prises de paroles.

Le débat est où?

Sur la refonte de l'architecture des instances de la démocratie participative, si la majorité en place veut refonder les conseils d'arrondissement en forum de quartier et propose une nouvelle composition en collèges de 30 personnes : un 1er composé de membres tiré au sort, un autre de membres cooptés et un troisième constitué d'élus, la droite a contesté l'idée de limiter le nombre de membres à 30 qui n'est pas conforme à celle de forum.

Le groupe ESPOIR BEGLAIS a voté contre.

Beaucoup de délibérations n'ont pas été débattus notamment sur PPRI <sup>1</sup>, le rapport de la CLECT <sup>2</sup>, la mutualisation et la révision des niveaux de services,.

Sur les PPRI manque de détails dans la formulation de la délibération la ville est dans l'impossibilité d'apprécier les niveaux de risques liés aux inondations, manque de lisibilité sur les scénarios.

La ville émet des réserves sur l'applicabilité du projet et s'en remet aux services métropolitains.

Une question importante celle des PPRI la ville n'est pas à l'abri d'inondations une partie de la ville Marcel Sembat est inondable et est souvent touchée. La commune devrait vraiment s'occuper de la question.

Le rapport de la CLECT doit être publié pour assurer une transparence de gestion et informer les citoyens sur notre participation au financement de la mutualisation et donc de la Métropole.

La commune débourse des sommes importantes leur montant avoisine les 5 millions d'euros.

On peut s'accorder à dire qu'il y a un consensus général ou accord général sur les politiques publiques et la métropolisation entre la majorité et la droite béglaise.

**Un point important est passé inaperçu c'est la délibération sur règlement intérieur. Pas de débat également ici.**

**En 2014, sous NOEL MAMERE j'avais bien stigmatisé l'absence de démocratie dans ce texte (voir les comptes rendus en mairie ), le texte a évolué depuis pour intégrer le recours au référendum local et des consultations citoyennes.**

**Cette disposition très importante dans la démocratie municipale a été adoptée sans débat par les 35 élus.**

## **JOYEUSES FETES A TOUTES ET TOUS.**

### **Amitiés insoumises.**

Mamadou NIANG.

Téléphone 06 86 88 69 39

**1 PPRI** : Plans de Prévision des Risques d'Inondation Le PPRI mesure et prévient les risques encourus dans les zones urbaines en cas d'inondations. Le risque résulte de la rencontre de l'aléa (phénomène naturel) avec un enjeu (les personnes et les biens). Il permet d'urbaniser les zones inondables mais également de mettre en sécurité les personnes et les biens qui sont déjà dans ce type de zones. Il concerne deux phénomènes : la submersion marine et le débordement de rivière.

**2 CLECT** : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est créée par l'article 1609 du Code Général des Impôts . Elle évalue le montant des charges transférées et est composée de conseillers municipaux désignés par les Conseils municipaux.

ODJ du conseil du 15 décembre

- 1°/ l'adoption de la déclaration des droits de l'arbre et élaboration d'une charte béglaise de l'arbre
- 2°/ autorisation de réalisation et d'entretien sur le domaine public de plantations destinées au bâtiment CN du Parc Newton
- 3°/ refonte de l'architecture des instances de démocratie participative, évolution des conseils d'arrondissement
- 4° / adhésion à l'association la Miel
- 5° / démoustication avenant à la convention de mise à disposition partielle de service descendante entre Bordeaux métropole et la commune
- 6°/ projet de révision des plans de prévention des risques d'inondation avis de la commune
- 7°/ autorisation d'adhésion de la ville de BEGLES au groupement d'intérêt public BORDEAUX Métropole médiation
- 8°/ augmentation de la participation employeur à la protection sociale "prévoyance" et appel d'offres 2021
- 9°/ extension du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) à de nouveaux cadres d'emplois
- 10°/ modification du tableau des emplois permanents de la ville
- 11° / adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 12° / suppression d'emplois au tableau des emplois permanents
- 13° / convention de mandat entre la ville de BEGLES et KISSKISSBANKBAN&CO dans le cadre du renouvellement du marché lié au groupement de commande pour le recours aux services d'une plateforme intermédiaire en financement participatif entre BM et la commune
- 14° / demande de subvention au conseil départemental pour la réalisation d'un city stade sur le stade DUHOURQUET
- 15° / demande d'inscription de la ville dans le dispositif "objectif nage" mis en place par le conseil départemental de Gironde
- 16° / 1er versement des subventions aux associations et établissements publics au titre de l'année 2021
- 17° / Approbation du rapport de la CLECT du 3 décembre
- 18° / MUTUALISATION révision des niveaux de service 2019 2020
- 19° / décision modificative du Budget n°2

Begles le 23/12/2020

- 20° / reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulants

21° / admission en non valeur et créances éteintes

22° / Autorisations de dépenses d'investissements avant BP 2021

23 désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès du conseil d'administration d'ENERCOOP annule et remplace la délibération n° 30 du 16 juillet 2020